

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Date de convocation :  
06 décembre 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 2  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
06 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

**Étaient présents :** M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

**Avaient donné pouvoir :** M. MEUNIER à Mme HOUARD et Mme BUREAU à M. DA ROCHA.

**Étaient absents ou excusés :** M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 171/2023 – AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – CONTRAT TERRITORIAL SUR LE BASSIN DE L'YÈVRE

8.4 Aménagement du territoire

M. BLIAUT présente ce dossier

Une enquête publique unique de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour les travaux du contrat territorial milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yèvre, hors Airain et Auron, prescrite par arrêté préfectoral n° DDT-2023-397 a lieu du 5 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

Le projet est présenté par le syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre.



Trente-cinq communes sur le territoire du bassin de l'Yèvre sont concernées dont la commune de Mehun-sur-Yèvre.

Dès le début de l'enquête publique unique, le Conseil municipal de chaque commune et le conseil communautaire de chacun des groupements sur le territoire desquels le projet est situé, sont appelés à donner leur avis sur la demande relative au projet au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Travaux, Voirie et Environnement » du 28 novembre 2023,


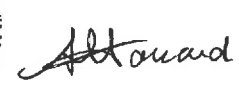
Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le  
site de la Commune : 14 / Décembre / 2023

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <http://cito.yens.telerecours.fr>